



COMMUNE DE SOUES

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 065-216504332-20260624-2026_031-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 22

Le 24 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Soues s'est réuni Salle du Conseil municipal sous la présidence de Danièle CORONADO, Maire, suivant convocation transmise le mercredi 24 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALMENDRO Eric, ARAGNOUET Brigitte, BARON Marie-Paule, BASTIANINI Jean-Pierre, BERNAD Nathalie, CAMES Colette, CHAUMEIL Julie, CLEDAT Catherine, COLORADO Béatrice, CORONADO Danièle, DEGUIRAL Philippe, DUBARRY Béatrice, DUTARDE Emmanuel, HUILLET Paule, HUILLET Pierre-Jean, JENNEBAUFFE Cyril, LARROQUE Jean-François, LAUDEBAT Olivier, LOPES Philippe, RIDEAU Yves, SOYER Damien

Excusé ayant donné procuration : SANCHO Nadine à CORONADO Danièle

Absents : CRESCENT Sylvie

Secrétaire de séance : BARON Marie-Paule

2026-031 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS COMPLET AFFECTÉ
AU SERVICE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : BASTIANINI Jean-Pierre

M. BASTIANINI expose que les besoins du service d'entretien des espaces verts et de la voirie nécessitent de recruter un agent non-permanent supplémentaire. C'est pourquoi il est proposé de créer un poste d'adjoint technique non-permanent en raison d'un accroissement temporaire d'activité au service d'entretien des espaces verts et de la voirie, à temps complet, du 1^{er} Juillet 2026 au 31 Janvier 2027.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et suivants,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23,

Vu les crédits inscrits au budget pour l'année 2026,
Considérant que pour répondre aux besoins du service d'entretien des espaces verts et de la voirie, il est nécessaire de recruter un agent non-permanent à temps complet du 1^{er} Juillet 2026 au 31 Janvier 2027,
Entendu l'exposé de M. le Premier Adjoint, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De créer un emploi non-permanent d'adjoint technique territorial à temps complet affecté au service d'entretien des espaces verts et de la voirie du 1^{er} Juillet 2026 au 31 Janvier 2027 en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 :

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Article 3 :

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 24 juin 2026

Le président de séance,
Danièle CORONADO, Maire



Le secrétaire de séance,
Marie-Paule BARON, 2ème Adjointe

